

Réunion du Conseil Municipal du 4 Juin 2021

Compte rendu

L'an deux mille vingt et un, le 4 Juin à 19 heures, le Conseil municipal de REYVROZ dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle polyvalente.

Date de convocation du Conseil municipal : 28 Mai 2021

Présents : M. LOMBARD Gérald, Mme CORNIER Andrée, M. DUPRAZ Didier, M. DUBOIS Olivier, M. CANTAN Cyrille, M. ELIE Michel, M. IRLES Florian, M. LEMAIRE Edmond, M. GERIN Stéphane, Mme MENTHON Dorothee, Mme MONTET Stéphanie, Mme COLLOUD Colette, M. DECORZENT Laurent, M. MOREL-CHEVILLET Bruno.

Excusés : M. COLLOUD Amaury.

Mme MONTET Stéphanie a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- *Budget Principal DM3*

Le conseil à l'unanimité donne son accord.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu du 07 Mai 2021.

INTERCOMMUNALITE

Chaque commune a eu, ou devra avoir un rendez-vous avec le Cabinet Epode pour refaire un point définitif avant l'arrêt du PLUI-h en septembre.

Pour Reyvroz, cette rencontre a été organisée le 1^{er} juin et n'a pas fait l'objet de modifications significatives.

URBANISME

➤ Demande de Permis de Construire :

- **PC N° 07422221B0003** - M CHEVALLET Jean-Rémi et Mme BUSSAT Amandine – « Les Granges » – Parcelles C 1031-680-662-675-679-681-687-762-932-676-678-941-1041 – Rénovation d'une maison existante. Dossier transmis à la CCHC.

➤ Demande préalable :

- **DP N° 07422221B0007** – VULLIEZ Richard – 445 Route des Fontaines – Parcelle A 2421 – Agrandissement d'une terrasse. Avis favorable
- **DP N° 07422221B0008** – CANTAN Cyrille – 584 Route de la Ferme – Parcelle A 1565 – Création d'un abri ouvert pour deux voitures. Avis favorable

➤ Certificat d'urbanisme

- **CU N°07422221B0010** – Maître Monique BLANC-DEPOTEX – M. CONSTANTY Christophe – 551 Route de la Ferme – Parcelles A 1205-1487-1488-1556.

- **CU N°07422221B0011** – Maître Monique BLANC-DEPOTEX – Vente LUCET-COLLIARD/COLLOUD Jean-Luc – « lieu-dit Charrière » - Parcelle B 2837 (anc 1723P).

➤ PUP

Monsieur le Maire a reçu la convention du PUP de Nexity, le permis modificatif a été accepté.

| |
|---------------|
| BUDGET |
|---------------|

➤ Création d'une régie

Monsieur le Maire informe le Conseil, qu'en raison de la création du marché communal, il convient de créer une régie de recettes pour l'encaissement des droits de place, à compter du 06 Juin 2021. Vu l'avis favorable du comptable public.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte cette proposition.

➤ Budget Principal DM3

Monsieur le Maire, explique que suite à l'imputation d'une facture d'investissement, la Trésorerie nous demande de comptabiliser la facture de Canel Ingénierie Infrastructure en 2031 « Frais d'études ». Nous allons donc faire la Demande de Modification suivante :

**Investissement
Dépenses**

| | | |
|---------|--------------------------|------------|
| 2031/20 | Frais d'études | + 10 000 € |
| 2315/23 | Immo en cours-inst techn | - 10 000 € |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte cette demande de modification d'un montant de 10 000 €.

| |
|---------------|
| DIVERS |
|---------------|

➤ Déclaration ouverture marché et organisation

Le Conseil municipal souhaite organiser un marché communal un dimanche sur deux entre le 1^{er} mai et le 31 octobre selon un calendrier fixé par la commission des foires et marchés au début de chaque année civile. Pour 2021, le premier marché aura lieu le 6 juin. Ce marché, dont l'offre sera alimentaire et non alimentaire se déroulera sur le parking en face de l'église et accueillera environ une dizaine de commerçants.

Le Conseil municipal est compétent pour décider de la création d'un marché communal conformément à l'article L.2224-18 du Code général des collectivités Territoriales. Une consultation doit être faite auprès des organisations professionnelles intéressées. Le Syndicat des Commerçants Non Sédentaires de la Haute-Savoie a été sollicité en ce sens et a donné un avis favorable.

Après délibération, le Conseil municipal, adopte le principe de création d'un marché communal et autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires et signer tous documents correspondants.

➤ Baux terrains communaux

Les baux des terrains de la montagne sont renouvelés aux tarifs suivants :

- 1 500 € par an pour l'Alpage à partir de 2021
- 4 000 € pour le Relais en 2021 puis une augmentation de 500 € par an à compter de 2022 pour atteindre 6 000 € en 2025. Une indexation sera ensuite appliquée.

Concernant les autres terrains communaux, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal d'augmenter le tarif de la location à 0.80 € l'are. Le Conseil municipal après avoir délibéré, décide l'augmentation de 0.80 € l'are. Les nouveaux baux sont en cours de rédaction.

➤ Organisation élections

Mise en place du tableau des présences pour la permanence du 20 Juin 2021.

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

- En prévision d'Octobre Rose, la Mairie de Vailly en lien avec l'association Fake Hair Don't Care vous invite à faire un don de cheveux pour contribuer au bien-être des personnes atteintes du cancer.
- La bibliothèque va bénéficier d'une subvention de Savoie-Biblio pour l'achat de livres pour les enfants.

La bibliothèque de Reyvroz sera présente lors du Festival des Contes à Saint-Jean-d'Aulps le 18-19 et 20 juillet prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Prochain Conseil Municipal le 13 Juillet à 19h.

**Le Maire,
Gérald LOMBARD**

